



OIC/EOEC/MEETING/2020/FC/

COMMUNIQUE FINAL
DE LA
REUNION EXTRAORDINAIRE PAR VISIOCONFERENCE
DU COMITE EXECUTIF DE L'OCI
TENUE AU NIVEAU DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
SUR
LES INCIDENCES DU NOUVEAU CORONAVIRUS (COVID-19) ET
LA RIPOSTE COLLECTIVE A CETTE PANDEMIE

Djeddah, le 22 Avril 2020

**Communiqué Final de la Réunion Extraordinaire par Visioconférence du
Comité Exécutif de l'OCI
tenue au Niveau des Ministres des Affaires Etrangères sur les Incidences du
Nouveau Coronavirus (covid-19) et la Riposte Collective a cette Pandémie**

Le Comité exécutif de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI),

Partant des principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'OCI ;

Guidé par les nobles valeurs islamiques d'unité et de fraternité prônées par notre sublime religion, et affirmant le caractère essentiel de la promotion et du renforcement de l'unité et de la solidarité entre les États membres pour garantir leurs intérêts communs sur la scène internationale ;

Conscient du rôle central de l'OCI en tant que plateforme vouée au renforcement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les États membres dans les domaines politique, sécuritaire, économique, social, culturel, éducatif, environnemental, humanitaire et autres secteurs vitaux ;

Réaffirmant l'engagement des Etats Membres et leur attachement aux principes et objectifs consacrés dans la Charte de l'OCI et son Programme d'action OCI-2025 et, en particulier, les dispositions pertinentes visant à promouvoir et à raffermir les liens d'unité et de solidarité entre les Etats Membres ;

Rappelant les riches contributions historiques apportées par la sublime et pacifique religion de l'Islam et ses valeurs intrinsèques à la civilisation moderne, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la modération, de la science, de la culture et autres ;

Gravement préoccupé par la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus (COVID-19) qui a affecté à ce jour presque tous les pays et régions du globe, a eu des effets dévastateurs à l'échelle mondiale et a généré des défis sans précédent ;

Profondément attristé par les pertes tragiques en vies humaines et les souffrances endurées par les peuples du monde entier ; et

Ayant examiné attentivement la situation mondiale actuelle alarmante, notamment dans les États membres de l'OCI, en raison de la propagation du fléau du nouveau coronavirus (COVID-19), et les efforts soutenus déployés pour y remédier :

1. RECONNAIT que la pandémie du nouveau coronavirus constitue un défi sans précédent pour les États membres de l'OCI et pour le monde entier, ce qui a exigé des actions immédiates et décisives, tant au niveau de l'OCI, qu'aux niveaux national, régional et international, pour protéger les populations.

2. RECONNAIT également que la contribution aux efforts visant à faire face à la pandémie et à ses incidences sanitaires, humanitaires, sociaux et économiques interdépendantes représente désormais la priorité absolue de l'OCI, et REITERE l'engagement de l'Organisation à opposer un front uni à cette menace commune.
3. ESTIME que la poursuite de la lutte mondiale contre la pandémie, dans un esprit de solidarité et de recours à la science, et en conformité avec les principes de détermination, de transparence et de coordination sur la plus grande échelle, est nécessaire pour combattre la pandémie du COVID-19.
4. PREND NOTE du degré de préparation des États membres face à la pandémie du nouveau coronavirus et les EXHORTE à intensifier leurs dispositions nationales de préparation et de riposte, destinés à conforter les efforts de prévention, à atténuer les retombées négatives de ce fléau et à assurer toutes autres interventions.
5. FELICITE les États membres de l'OCI pour leurs actions préventives et diligentes visant à enrayer la propagation de la pandémie ; SALUE les initiatives qu'ils ont prises dans les divers domaines sanitaires, économiques, financières, sociaux et humanitaires, pour répondre aux exigences de l'étape et faire face aux répercussions de la crise ; et EXPRIME sa profonde gratitude et son appui à tous les professionnels de la santé de première ligne et autres acteurs qui s'efforcent de dispenser les prestations essentielles aux citoyens et d'épargner des vies en ces moments précaires.
6. ADMET qu'aucun pays ne peut à lui seul relever les multiples défis dévastateurs et multidimensionnels générés par la pandémie du nouveau coronavirus ; EXPRIME son appui total à l'Organisation Mondiale de la Santé et son engagement résolu à en renforcer le mandat en matière de coordination de la lutte internationale contre la pandémie, y compris la protection des professionnels de santé de première ligne, l'acheminement des fournitures médicales, dont notamment les kits de dépistage, les traitements, les médicaments et les vaccins ; et RECONNAIT l'impératif de mesures urgentes à court terme pour intensifier les efforts mondiaux en faveur de la lutte contre la crise du COVID-19.
7. SE FELICITE des efforts déployés par l'Organisation de la Coopération Islamique à plusieurs niveaux, depuis le déclenchement de la crise, en vue de contribuer à la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, dont tout particulièrement :

- L'appel lancé par le Secrétariat général de l'OCI aux populations des Etats membres en vue de les amener à se conformer aux mesures préventives nécessaires pour enrayer la pandémie, dans le cadre des campagnes de sensibilisation menées dans les trois langues officielles par le canal de ses trois tribunes sur les réseaux sociaux, et de la présentation des efforts des Etats membres de l'OCI sous formes de spots et de scènes vidéos propres à contribuer à la sensibilisation et à la motivation dans la lutte contre le fléau ;
- La réponse rapide de la Banque islamique de Développement qui a bien voulu mobiliser les ressources financières à l'effet de venir en aide aux Etats membres pour contenir les incidences négatives de la pandémie du nouveau coronavirus ;
- L'initiative du Fonds de Solidarité Islamique d'ouvrir un compte d'assistance aux Etats membres et, en particulier, les moins avancés d'entre eux, afin d'en conforter les capacités à faire face à cette pandémie, notamment dans le secteur sanitaire ;
- La réunion tenue par le Comité de pilotage de l'OCI sur la Santé, le 9 avril 2020. Le Comité exécutif exprime son appui aux recommandations importantes issues de cette réunion et relatives à la lutte contre la pandémie du COVID-19 ;
- Le deuxième symposium medico-jurisprudentiel de l'Académie internationale du Fiqh islamique consacré à l'examen des différents aspects jurisprudentiels dans le traitement avec la pandémie du nouveau coronavirus.

8. RECONNAIT le rôle important des chefs religieux et communautaires ainsi que des érudits musulmans et des personnalités éminentes dans le développement de la prise de conscience collective des impératifs d'hygiène individuelle, des bonnes pratiques et des comportements sociaux appropriés, en tant que vecteurs essentiels pour endiguer la propagation du nouveau coronavirus et épargner les vies humaines dans les États membres ; SOULIGNE la nécessité de se conformer aux mesures préventives qu'ils prescrivent à titre d'extrême nécessité, sur la base des nobles préceptes et enseignements islamiques, pour parer aux risques et préserver les âmes humaines ; SE FELICITE des efforts déployés par les États membres et les chefs religieux pour endiguer la pandémie et épargner les vies humaines, y compris la fermeture temporaire des mosquées et des lieux de culte ; PROCLAME SON SOUTIEN, à cet égard, aux mesures prises spécifiquement en faveur des Deux Saintes Mosquées et de la mosquée d'Al-Aqsa et à toutes autres initiatives supplémentaires qui viendraient à être prises en cas de persistance de la pandémie, s'agissant d'un impératif extrême consacré par les préceptes et les enseignements de l'Islam ; et INSISTE sur l'importance de la décision prise en temps opportun par le Royaume d'Arabie Saoudite de

suspendre le petit pèlerinage « Omra » et la visite de la Sainte mosquée du Prophète Mohamed.

9. SOULIGNE l'impératif qu'il y a à renforcer la coordination des efforts nationaux et régionaux, et à appuyer les stratégies destinées à enrayer la propagation de cette pandémie dans les États membres, et à conforter la capacité des effectifs médicaux et sanitaires à prévenir et à contrôler les maladies infectieuses et transmissibles, telles que le COVID-19.
10. ENCOURAGE les Etats membres à contribuer aux efforts visant à pallier l'insuffisance de fournitures médicales essentielles, en particulier les kits de dépistage et les équipements de protection individuelle pour le personnel de santé dans les États membres et, tout particulièrement, dans les pays les plus exposés aux risques ; et à étendre le champ de l'échange des informations de manière transparente et rapide sur les questions de santé publique de portée mondiale relatives à la prévention, au dépistage et au traitement des infections dues au COVID-19.
11. APPELLE le Secrétariat général et ses organes à connecter les organismes de recherche dans le domaine des sciences médicales et des équipements médicaux, et à associer également les conseils d'affaires des États membres afin de faciliter la production en masse des articles médicaux requis.
12. APPRECIE les actions menées par l'OCI et ses institutions compétentes, en particulier le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), qui a lancé un Programme stratégique de préparation et de riposte à la pandémie du COVID-19, d'une valeur de 2,3 milliards de dollars américains, visant à appuyer les efforts pour prévenir la pandémie, contenir et atténuer ses effets et se remettre de la crise du COVID-19 ; NOTE AVEC APPRECIATION l'initiative urgente de l'OCI-FSI d'assistance aux Etats membres et le don de 1 million de dollars américains consenti par le Fonds au titre du compte d'urgence ; ENCOURAGE les États membres à contribuer généreusement au compte créé par le Secrétariat général en vue de satisfaire aux besoins les plus urgents des États membres. La réunion APPELLE à donner la priorité, dans l'octroi des aides, aux Etats membres de l'Organisation les moins avancés et, tout particulièrement à ceux dont la fragilité est exacerbée et dont la riposte à la pandémie est entravée par la persistance des conflits et du terrorisme, ainsi qu'aux communautés musulmanes dans les pays non membres.
13. LANCE UN APPEL à tous les Etats membres et institutions de l'OCI à étendre leur solidarité aux pays africains de l'OCI face à la pandémie du COVID-19, qui se trouvent dans une situation vulnérable et défavorisée en raison des maigres moyens dont ils disposent dans le secteur sanitaire, afin de satisfaire à leurs besoins urgents, tels que les

équipements et produits médicaux, et de leur fournir une assistance économique et financière.

14. ADMET que la gestion de la crise et l'atténuation de ses méfaits commandent de se focaliser sur le maintien des emplois, le soutien aux plus vulnérables, y compris les travailleurs indépendants, la garantie des liquidités, la promotion du développement des compétences, la conception de politiques fiscales favorables et la levée des restrictions aux voyages dès que l'urgence sanitaire le permet, outre le renforcement du marketing et de la confiance des consommateurs, afin de relancer la croissance économique et de préserver la stabilité financière ; et SE FELICITE de l'appel lancé par le Royaume d'Arabie Saoudite, qui assure actuellement la présidence du G20, en faveur de la convocation d'un Sommet extraordinaire des Dirigeants du G20, pour harmoniser les efforts de lutte contre la pandémie du coronavirus à l'échelle mondiale, le G20 ayant déjà injecté une enveloppe de 5 milliards de dollars américains dans l'économie mondiale et appuyé une suspension limitée dans le temps du paiement des échéances des pays les plus démunis, de même qu'il a convenu d'une feuille de route approuvée par le Club de Paris.
15. SOULIGNE l'impératif d'accorder une attention particulière à la situation qui prévaut en Palestine et APPELLE la Communauté internationale à faire pression sur la puissance occupante pour qu'elle lève toutes restrictions imposées à l'accès des produits médicaux et alimentaires afin de permettre aux Palestiniens de faire face à cette pandémie ; et EXHORTE les Etats membres à étendre leur soutien au peuple de la Palestine aux fins de promouvoir ses capacités à faire face à cette pandémie.
16. Rappelle le Plan stratégique de préparation et de riposte lancé par l'UNRWA en vue de mieux répondre aux besoins des réfugiés palestiniens ; et appelle les Etats membres de l'OCI et la Communauté internationale à mobiliser davantage d'aides financières en faveur de ce Plan.
17. EXHORTE les belligérants dans les zones de conflit à déclarer un cessez-le-feu, à mettre fin à la violence et à permettre l'acheminement de l'assistance médicale et alimentaire aux personnes affectées ; APPELLE les acteurs humanitaires et les bailleurs de fonds à fournir une aide alimentaire d'urgence et à identifier des voies sûres pour prêter main forte aux pays affectés et SOUTIENT vigoureusement l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle mondiale afin de se concentrer sur la lutte contre le nouveau coronavirus ; ACCUEILLE favorablement la proclamation par la direction de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, d'un cessez-le-feu unilatéral, à compter du 9 avril 2020 et pour une durée de deux semaines ; et INVITE toutes les parties à respecter cette initiative et à

adhérer aux pourparlers d'une paix globale et durable à convenir par tous les yéménites.

18. Apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies pour répondre aux besoins liés à la lutte contre la pandémie des groupes et des pays les plus vulnérables ; et réaffirme, à cet égard, son soutien au Plan mondial de réponse humanitaire à la COVID-19 des Nations unies pour les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil ainsi qu'au Fonds de réponse et de relèvement des Nations unies à l'intention des pays les moins avancés et des pays à revenu faible et intermédiaire.
19. LANCE UN APPEL en faveur d'actions collectives des États membres visant à garantir le bien-être des réfugiés musulmans de par le monde, à travers l'affectation des ressources nécessaires au cœur de cette crise humanitaire.
20. LANCE UN APPEL urgent aux institutions financières internationales et aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux et, tout particulièrement, le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, pour qu'ils envisagent la possibilité d'annuler les dettes des pays les moins avancés et donnent accès à une assistance financière, à des prêts concessionnels et à un premier soutien aux États membres de l'OCI afin de les aider à pallier les incidences de la pandémie du nouveau coronavirus.
21. DEMANDE aux Etats membres de l'OCI de poursuivre activement la coordination entre eux en vue d'assurer le flux transfrontalier ininterrompu des ressources et des services logistiques, dont notamment les vivres et les fournitures médicales, pour lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus, conformément aux règles et principes de l'OMC.
22. Reconnaît que l'ampleur et la gravité de la pandémie exigent des contacts et des consultations assidus, systématiques et réguliers au niveau intergouvernemental pour faire face à ce fléau de manière collective et efficace ; Souligne l'impératif qu'il y a à mettre en place un mécanisme de coordination au sein du Secrétariat général ; Demande la convocation du Comité des représentants permanents (CRP), à intervalles réguliers, chaque fois que cela est jugé nécessaire, avec la participation des institutions compétentes de l'OCI, y compris le Groupe de la BID, le FSI, le COMCEC et SESRIC, afin d'assurer le suivi des actions et initiatives visant à aider les Etats membres dans leurs ripostes et leur relance face à la pandémie du nouveau coronavirus, à la faveur de diverses mesures, telles que la fourniture des articles et équipements médicaux essentiels, le renforcement des capacités du personnel médical et paramédical, l'amélioration des services de santé et l'échange efficace des informations et des expertises, à cet égard, pour remédier à l'impact social,

économique et financier de ce fléau sur les Etats membres ; et Demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires pour les réunions du CRP.

23. APPRECIE hautement la détermination du Secrétaire général de l'OCI et le PRIE INSTAMMENT de poursuivre ses initiatives et ses engagements avec les acteurs, organisations et institutions internationaux pour sensibiliser davantage le monde entier à la pandémie du COVID-19 et à la nécessité de remédier à ses impacts sanitaires, humanitaires, sociaux, économiques et financiers.
24. Reconnaît le rôle central/important joué par les Nations unies dans la renforcement de la coopération et de la coordination internationales face à la pandémie mondiale ; et APPELLE, à cet égard, les Nations unies à tenir une session extraordinaire, lors de la 75^{ème} Assemblée générale des Nations unies, pour examiner et déterminer les mesures appropriées destinées à mieux lutter contre les pandémies similaires au nouveau coronavirus.
25. DEMANDE au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre du présent Communiqué, d'en notifier les Nations unies et les organisations régionales et d'en faire rapport au prochain Conseil des Ministres des Affaires étrangères.
